



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
PÔLE RÉGLEMENTATION ET LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES LIBERTÉS  
PUBLIQUES

Clermont-Ferrand, le

10 JAN. 2011

Affaire suivie par Christine EITENSCHENCK  
Tél : 04 73 98 61 44  
christine.eitenschenck@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES

- en communication à  
MM. les SOUS-PREFETS -

**OBJET** : Calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2011.

**P. J.** : Une.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les appels à la générosité publique autorisés à l'échelon national pour l'année 2011 font l'objet de mon arrêté ci-annexé, qui fixe leurs dates et les conditions dans lesquelles les quêtes devront se dérouler.

Je ne saurais trop insister pour que soient strictement observées les prescriptions de cet arrêté, ainsi que celles édictées par mon arrêté du 6 juillet 1957 qui interdit, sauf autorisation, les quêtes à domicile ainsi que les quêtes et ventes d'insignes sur la voie publique.

Je vous rappelle que vous avez la faculté d'autoriser sur le plan local des appels à la générosité publique à des dates autres que celles réservées aux journées ou campagnes nationales. Les autorisations de cette nature ne peuvent être accordées qu'à des oeuvres dont l'activité se limite à votre commune et qui n'ont aucune attache avec un organisme national.

Par ailleurs, je vous remercie de veiller à ce que les quêtesurs qui sollicitent le public les jours d'élections ne se placent pas à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité du scrutin.

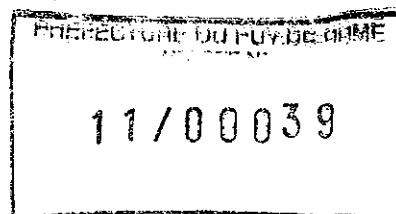
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Jean-Bernard BOBIN



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

ARRÊTÉ

PÔLE RÉGLEMENTATION ET LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES LIBERTÉS  
PUBLIQUES

fixant le calendrier des appels à la générosité  
publique pour l'année 2011

Le Préfet de la région Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association ;
- VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 juillet 1957, modifié par arrêté du 19 mai 1960 portant interdiction, sauf autorisation, des quêtes et ventes d'insignes sur la voie publique ainsi que des quêtes à domicile ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 1958 normalisant les cartes d'habilitation destinées aux quêteurs ;
- VU la circulaire NOR IOCD1030733C du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, en date du 14 décembre 2010, relative au calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2011 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - Le calendrier des journées nationales d'appels à la générosité publique pour l'année 2011 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mercredi 19 janvier au dimanche 13 février Avec quête le 6 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté	La jeunesse au plein air
Vendredi 28 janvier au dimanche 30 janvier Avec quête tous les jours	Journées mondiales des lépreux	Fondation Raoul Follereau Association Saint-Lazare
Samedi 29 janvier et dimanche 30 janvier Avec quête les 29 et 30 janvier	Journées contre la lèpre	Œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte
Vendredi 4 février Pas de quête	l'ARC vous connecte aux chercheurs	ARC
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars Avec quête les 19 et 20 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap

Lundi 14 mars au dimanche 20 mars Avec quête les 19 et 20 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte
Lundi 21 mars au dimanche 27 mars Avec quête les 26 et 27 mars	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Lundi 21 mars au dimanche 27 mars Pas de quête	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
Vendredi 1, samedi 2 et dimanche 3 avril Avec quête tous les jours  Lundi 28 mars au vendredi 8 avril Avec quête tous les jours	Journées « Sidaction »  Animations régionales	SIDACTION
Lundi 2 mai au dimanche 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Œuvre nationale du Bleuet de France)
Samedi 14 mai au samedi 21 mai Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix-Rouge Française
Lundi 16 mai au dimanche 29 mai Avec quête le 22 mai	Quinzaine de l' école publique  Campagne « Pas d'école pas d'avenir ! »	Ligue de l'Enseignement
Lundi 23 mai au dimanche 29 mai Avec quête le 29 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Vendredi 27 au dimanche 29 mai Avec quête les 27, 28 et 29 mai	Journées de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la Recherche Médicale
Lundi 30 mai au dimanche 5 juin Pas de quête	Campagne nationale « Enfants et Santé »	Fédération nationale « Enfants et Santé »
Lundi 13 juin au dimanche 26 juin Avec quête les 25 et 26 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Mercredi 13 et jeudi 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal De Lattre	Fondation Maréchal De Lattre
Lundi 19 au dimanche 25 septembre Avec quête les 24 et 25 septembre	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie
Samedi 17 au jeudi 22 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 25 septembre au dimanche 2 octobre Avec quête les 1 et 2 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre Quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I.  « opération brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis

Lundi 17 octobre au dimanche 23 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées « semaine bleue »	Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOSS)
Samedi 29 octobre au mardi 1 <sup>er</sup> novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Mercredi 2 novembre au dimanche 13 novembre Avec quête tous les jours	Campagne de l'œuvre nationale du Bleu de France	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Œuvre nationale du Bleu de France)
Samedi 19 et dimanche 20 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 14 novembre au dimanche 27 novembre Avec quête les 20 et 27 novembre	Campagne contre les maladies respiratoires	Comité national contre les maladies respiratoires
Mardi 29 novembre au lundi 5 décembre Animations régionales Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre (journée mondiale) Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	SIDACTION
Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	AIDES
Vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre Avec quête les 2, 3 et 4 décembre	Téléthon	Association française contre les myopathies
Lundi 5 décembre au 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

**ARTICLE 2.** - Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**ARTICLE 3.** - Les personnes habilitées à quêter doivent porter d'une façon ostensible une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête.  
Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le Préfet.

**ARTICLE 4.** - Les montants des fonds recueillis par les organismes collecteurs devront être communiqués dans les meilleurs délais aux administrations de tutelle respective.

**ARTICLE 5.** - Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets, les maires du département, le directeur de l'Agence régionale de la Santé, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Puy-de-Dôme, la directrice départementale de la sécurité publique du Puy-de-Dôme et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 JAN. 2011

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Jean-Bernard BOBIN